



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d'Auderghem**  
Service de l'Urbanisme  
**Monsieur A. LEFEBVRE**  
Rue Emile Idiers, 12  
B - 1160 BRUXELLES

V/Réf. : EF/SP/AFL/18094/4/21 (corr. : Emmanuelle Leonard)

N/Réf. : AA/MB/AUD20050\_685\_PU\_ChéeWavre\_1863

Bruxelles, le 15/02/2022

Annexe : //

Objet : AUDERGHEM. Chaussée de Wavre 1863.  
Demande de permis d'urbanisme portant sur l'extension d'une maison unifamiliale à l'arrière

### Avis de la CRMS

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 24/01/2022, reçu le 26/01/2022, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 02/02/2022.

*L'immeuble se trouve dans la zone de protection de la maison personnelle et de l'atelier du peintre Oleffe et il est repris à l'inventaire, comme les autres maisons ouvrières formant plusieurs ensembles aux abords de la chaussée de Wavre. L'inventaire souligne l'intérêt artistique, esthétique, historique, paysager et urbanistique de ces maisons ouvrières.*



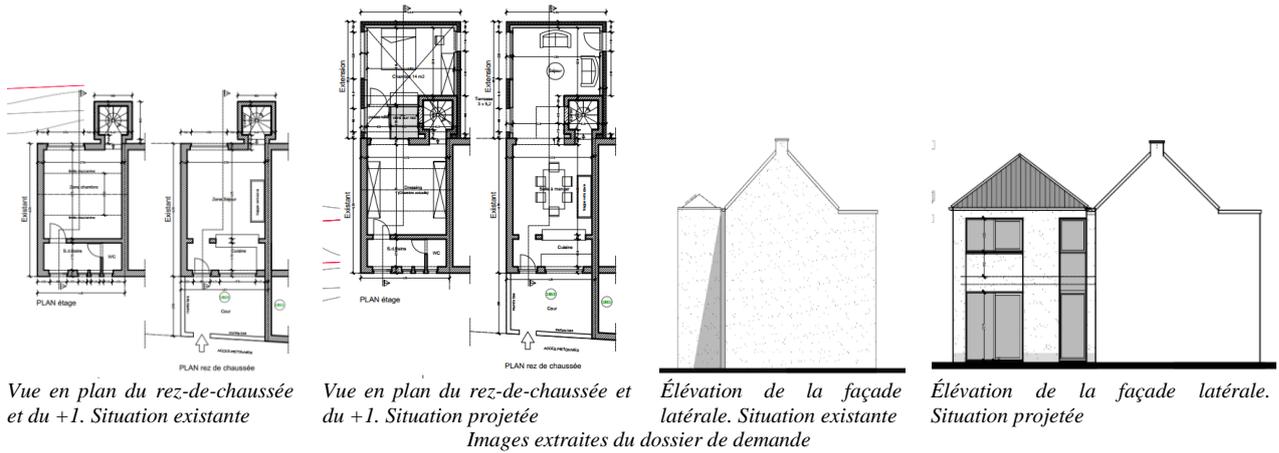
A gauche : Situation Brugis. A droite : vue Google Earth © avec la localisation du bien en jaune

### Historique du dossier

La CRMS s'est prononcée en sa séance du 17/03/1999 sur un projet de transformation de la maison. Elle avait émis un avis défavorable jugeant que le projet ne respectait pas la typologie caractéristique des maisons ouvrières du quartier, notamment par l'introduction d'un dispositif de façades et de matériaux radicalement différents.

### Analyse de la demande

Le projet consiste aujourd'hui à créer une extension de 5,50 m, sur 2 niveaux, à l'arrière de la maison unifamiliale. La nouvelle extension est alignée aux gabarits de la maison existante. L'« escalier-tour » en colimaçon actuel est englobé dans l'extension. L'ensemble est recouvert d'une toiture à quatre versants. Les matériaux sont harmonisés aux matériaux déjà existants



*Vue en plan du rez-de-chaussée et du +1. Situation existante*

*Vue en plan du rez-de-chaussée et du +1. Situation projetée*  
*Images extraites du dossier de demande*

*Élévation de la façade latérale. Situation existante*

*Élévation de la façade latérale. Situation projetée*

### Avis

Si la CRMS ne s'oppose pas au principe de la transformation d'une des maisons du site, elle estime que le projet en question, par son gabarit trop imposant (5,50 mètres vers l'arrière sur 2 niveaux), ne respecte pas la typologie caractéristique des maisons ouvrières du quartier, reprises à l'Inventaire du Patrimoine. L'extension serait particulièrement visible depuis l'espace public (le chemin d'accès piétonnier) juste en face des façades de plusieurs autres maisons ouvrières bien préservées. Une telle intervention porterait préjudice à l'intérêt historique, esthétique et urbanistique de cet ensemble de maisons ouvrières.



*Vue de l'accès aux maisons ouvrières depuis la chaussée de Wavre.*



*Vue sur le bien concerné depuis la desserte piétonne à l'arrière de la chaussée de Wavre*



*Vue sur la localisation de la future extension depuis la desserte piétonne*

*Photos CRMS. Février 2022.*

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**A. AUTENNE**  
 Secrétaire

**C. FRISQUE**  
 Président f. f.

c.c. : [mcore@urban.brussels](mailto:mcore@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [helièvre@urban.brussels](mailto:helièvre@urban.brussels) ; [mbriard@urban.brussels](mailto:mbriard@urban.brussels) ; [bnlemmens@urban.brussels](mailto:bnlemmens@urban.brussels) ; [cbadella@urban.brussels](mailto:cbadella@urban.brussels) ; [leonard@auderhem.brussels](mailto:leonard@auderhem.brussels) ; [adevlaeminck@auderghem.brussels](mailto:adevlaeminck@auderghem.brussels) ; [urbanisme@auderghem.brussels](mailto:urbanisme@auderghem.brussels) ; ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advis@urban.brussels](mailto:urban_avis.advis@urban.brussels)